

Pour développer le Québec rural

Dans la foulée de la mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional et donnant également suite au rapport du Groupe de travail sur les « Villages prospères » déposé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en octobre 1996, le Secrétariat au développement des régions s'est vu confier le mandat d'assurer la coordination des interventions spécifiques au développement des communautés rurales du Québec.

Le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, M. Guy Chevrette, a donc intégré à la Politique de soutien au développement local et régional des orientations et des éléments de stratégie prenant en compte les spécificités des communautés rurales.

Poursuivant cet objectif, le Secrétariat au développement des régions met à la disposition des intervenants dans le développement des milieux ruraux une enveloppe totale de 6 M\$ pour les trois prochaines années consacrée spécifiquement à la problématique du développement rural.

- Une somme de 1,2 M\$ viendra appuyer les efforts de Solidarité rurale du Québec, un organisme qui obtient ainsi la reconnaissance par le gouvernement du Québec du rôle d'organisme conseil sur la problématique de développement des communautés rurales.

- Une somme de 4,8 M\$ sera consacrée à trois opérations particulières soit l'engagement d'agents ruraux, l'embauche d'étudiants et l'assistance aux initiatives nouvelles.

Ces opérations visent les milieux ruraux soit le territoire des quelque 1250 municipalités du Québec ayant moins de 5000 habitants.

3 M\$ pour l'engagement d'agents ruraux

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION.

Une somme de 3 M\$ est prévue pendant une période de trois ans pour l'embauche d'environ 50 agents de développement qui interviendront spécifiquement en milieu rural.

OBJECTIFS.

S'associer financièrement aux milieux ruraux pour l'embauche d'agents de développement dont la définition de tâches correspond aux objectifs suivants :

- > animer et soutenir le développement sous toutes ses formes;
- > améliorer la connaissance que les milieux possèdent des ressources humaines et physiques de leur territoire;
- > faire la promotion du développement intégré des ressources;
- > favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire;
- > soutenir techniquement les promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs projets.

PARTENAIRES RECHERCHÉS.

Le SDR désire s'associer aux municipalités et aux organismes de développement sans but lucratif qui interviennent en milieu rural.

Il est nécessaire pour ces deux structures d'obtenir une reconnaissance de la MRC.

NATURE DE L'AIDE ET CONDITIONS.

Une aide maximale de 20 000 \$ sera consacrée à l'embauche de chacun des agents sous réserve d'une participation équivalente de l'organisme ou de la municipalité partenaire, sur le principe d'un dollar d'aide pour un dollar du milieu jusqu'à concurrence du maximum.

L'aide est accordée pour une année et renouvelable si l'organisme a rempli les conditions incluses dans le protocole d'entente prévu à cette fin.



900 000 \$ pour l'embauche d'étudiants

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION.

Cette opération prévoit une somme de 900 000 \$ pour trois ans destinée à l'embauche, en milieu rural, de quelque 250 étudiants afin de parfaire les connaissances sur les potentiels de développement des milieux ruraux.

Les travaux des étudiants pourront être réalisés en toute période de l'année, ainsi l'embauche ne se limite pas à la période estivale.

OBJECTIFS.

S'associer financièrement à des communautés rurales désireuses d'améliorer le niveau de connaissance qu'elles possèdent des ressources physiques et humaines de leurs milieux afin de se donner de nouvelles stratégies et de nouveaux outils de développement.

Les objectifs poursuivis consistent à :

- > favoriser l'implication des jeunes dans le développement de leur collectivité;
- > soutenir et orienter le développement local sur de nouvelles voies en procédant à la recherche de données sur les besoins, initiatives, idées, projets, expertises existantes ou autres;
- > découvrir les potentiels du milieu rural reliés à la fois au territoire, à l'histoire, au patrimoine, aux richesses naturelles et à la culture propre au milieu;
- > documenter les projets, les expertises et les façons de faire particulières des entreprises et des diverses organisations en place.

PARTENAIRES RECHERCHÉS.

Le soutien du SDR s'adresse aux municipalités et aux organismes de développement sans but lucratif qui interviennent en milieu rural et qui démontrent un intérêt dans la mise à profit pour des fins communautaires, des ressources et des caractéristiques de leurs milieux.

NATURE DE L'AIDE ET CONDITIONS.

Une aide maximale de 2 500 \$ par étudiant, sur la base d'une contribution équivalente de la part de l'organisme ou de la municipalité qui acceptera de superviser le travail de l'étudiant.



900 000 \$ pour le support aux initiatives nouvelles

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION.

Une somme de 900 000 \$ pour trois ans vise le financement de projets, d'initiatives ou d'expériences nouvelles et innovatrices en matière de développement rural.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION.

Participer financièrement à des initiatives communautaires qui, par leurs caractéristiques, permettent d'explorer de nouveaux champs de développement en milieu rural. Les objectifs sont donc :

- > d'appuyer la mise au point ou la réalisation d'un projet qui améliore la qualité de vie sociale, culturelle et économique d'un milieu, l'utilisation communautaire des ressources, la mise en valeur des potentiels, l'organisation du développement, l'offre des services, les relations urbaines-rurales et tout autre moyen pertinent identifié par le milieu;
- > explorer de nouvelles formes de développement;
- > encourager les échanges et la diffusion des expériences de développement qui ont réussi.

PARTENAIRES RECHERCHÉS.

L'invitation à s'associer à cette opération s'adresse aux organismes de développement sans but lucratif qui interviennent en milieu rural et qui démontrent un intérêt dans la mise à profit, pour des fins communautaires, des ressources humaines, physiques et financières de leurs milieux.

NATURE DE L'AIDE ET CONDITIONS.

Un maximum de 50 000 \$ sera accordé par projet et la subvention pourra couvrir jusqu'à 80 % des coûts totaux.
Aucune aide ne sera renouvelable de manière à donner la chance au plus grand nombre d'expériences de voir le jour.



À qui s'adresser ?

Ces trois opérations sont prêtes à être mises en œuvre et ce sont les bureaux régionaux du Secrétariat au développement des régions (SDR) qui en assurent la gestion financière jusqu'au 1^{er} avril 1998. Pour les deux années subséquentes, la gestion des sommes consacrées à l'embauche d'agents ruraux et d'étudiants sera transférée par le SDR aux Centres locaux de développement, comme le prévoit la Politique de soutien au développement local et régional. Quant à l'assistance aux initiatives nouvelles, elle demeurera sous la gestion du SDR en collaboration avec Solidarité rurale du Québec.

N'hésitez pas à contacter votre bureau régional du Secrétariat au développement des régions.